

Données territoriales du PLUi Lot et Tolzac



DES ÉLÉMENTS DE DÉCISION À UNE ÉCHELLE TERRITORIALE APPROPRIÉE

L'objectif de ce dossier de « données territoriales » est de fournir aux acteurs locaux en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Lot et Tolzac divers éléments de connaissance relatifs aux dynamiques agricoles en oeuvre sur ce territoire.

Il regroupe les données statistiques disponibles à ce jour (recensements agricole et de la population) ainsi que des données administratives relatives à l'activité agricole de ce territoire.

Il a été élaboré par le service régional de l'information statistique économique et territoriale de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à la demande et en collaboration avec la direction départementale des Territoires du Lot-et-Garonne.

SOMMAIRE

Fiche 0 - Synthèse

Fiche 1 - L'agriculture, composante majeure de l'espace

Fiche 2 - Progression du mode sociétaire et agrandissement des exploitations

Fiche 3 - Cultures fruitières, grandes cultures et élevage hors sol contribuent pour 80 % à la valeur de la production agricole

Fiche 4 - Céréales, oléagineux et cultures fruitières, principales productions végétales

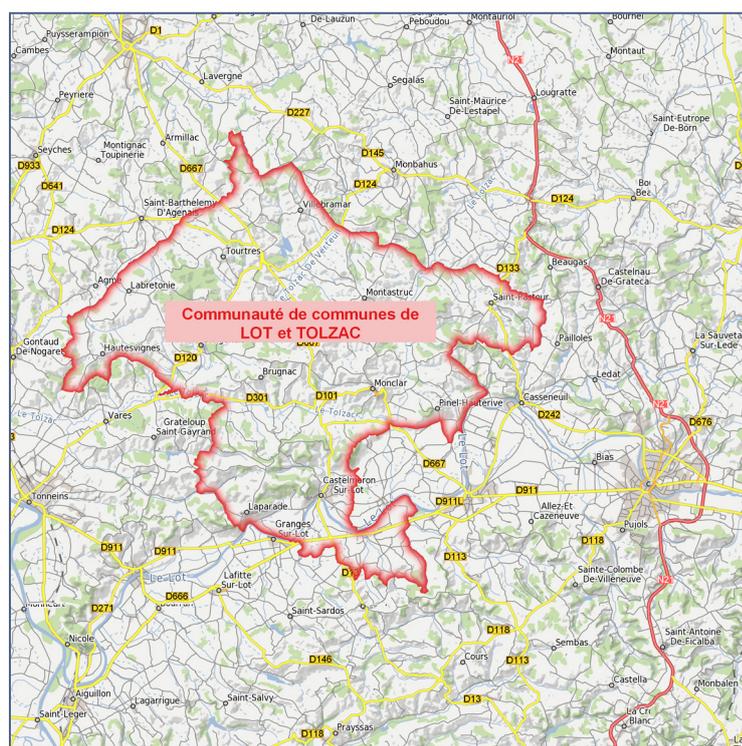
Fiche 5 - Bovins et volailles, principales productions animales

Fiche 6 - 4 000 hectares irrigables

Fiche 7 - Environnement : une agriculture bio dynamique et la création d'un méthaniseur

Fiche 8 - Commercialisation en circuit-court et diversification : des stratégies à ne pas négliger

Fiche 9 - 21 % des emplois du territoire relèvent de l'agriculture



S'étendant sur près de 18 000 hectares, l'activité agricole investit près des trois quarts de l'espace de la communauté de communes Lot et Tolzac. Les deux tiers de la sole agricole sont recouverts de céréales, un quart de prairies et 10 % de cultures fruitières, essentiellement composées de pruniers et de noisetiers.

Entre 2000 et 2010, 5,4 % des terres agricoles ont perdu leur vocation agricole, mais cette diminution semble aujourd'hui enrayée car les surfaces déclarées à la PAC sont restées constantes de 2010 à 2016.

La diminution de SAU entre 2000 et 2010 s'est accompagnée d'une modification de l'assolement du territoire. Les cultures de plein champ et les prairies ont cédé du terrain (respectivement -9 % et -4 %) alors que les cultures fruitières ont vu leur superficie progresser de 21 %, notamment grâce à l'essor conséquent de la culture de noisetiers.

Au niveau économique, les cultures fruitières (prunes d'Ente et fruits à coque) concourent pour 35 % à la valeur de la production brute standard (PBS) du territoire. Viennent ensuite les élevages de granivores (essentiellement des volailles) pour 23 %, les cultures de plein champ (22 %),

les élevages d'herbivores (15 %) et l'horticulture (4 %).

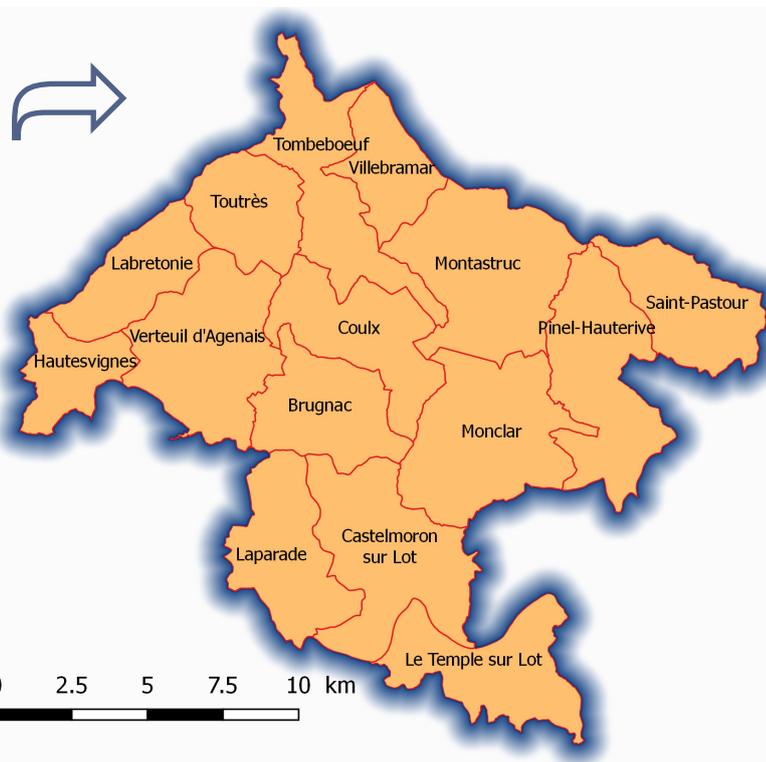
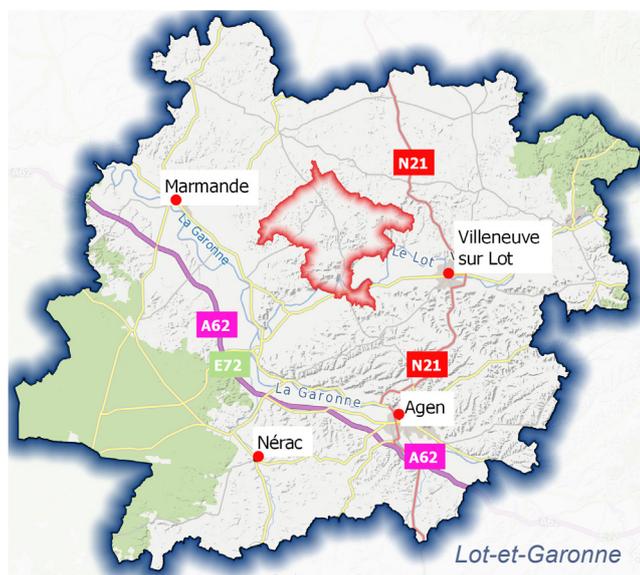
Le cheptel bovin de souche se compose en 2016 de 1 300 vaches laitières et 1 300 vaches allaitantes. On dénombre une trentaine d'élevages laitiers et 70 élevages de bovins allaitants. Entre 2010 et 2016, le cheptel de vaches laitières a perdu le tiers de ses effectifs alors que le cheptel allaitant enregistre une diminution moindre.

Près de la moitié des agriculteurs disposaient en 2010 d'une installation d'irrigation et d'une surface irrigable totale de 4 000 hectares. Le maïs, les pruniers et le soja constituent les surfaces irriguées les plus importantes. Par ailleurs, les cultures de noisetiers, pommiers et légumes sont irriguées en quasi-totalité.

Représentant près de 10 % des surfaces déclarées à la PAC en 2016 et une quarantaine de producteurs, l'agriculture biologique affiche une belle dynamique. Ainsi, entre 2010 et 2015, les surfaces certifiées AB ont progressé de moitié.

Enfin, regroupant le cinquième des emplois au lieu de travail, l'agriculture se situe comme le troisième secteur employeur de main-d'œuvre du territoire.

►►► **POUR SE SITUER**



L'agriculture, composante majeure de l'espace

Une agriculture très présente

75 % de l'espace dédié à l'agriculture

L'aire du PLUi de la Communauté de communes « Lot et Tolzac » s'étend sur 25 600 hectares. Selon l'OSCOM ⁽¹⁾, en 2015, l'agriculture y occupe près de 75 % de l'espace et de ce fait, est omniprésente sur le territoire.

Les espaces naturels et forestiers sont le plus souvent disséminés en formant des îlots au sein des espaces agricoles. Ils recouvrent 16 % de l'espace.

5 % de l'espace artificialisé

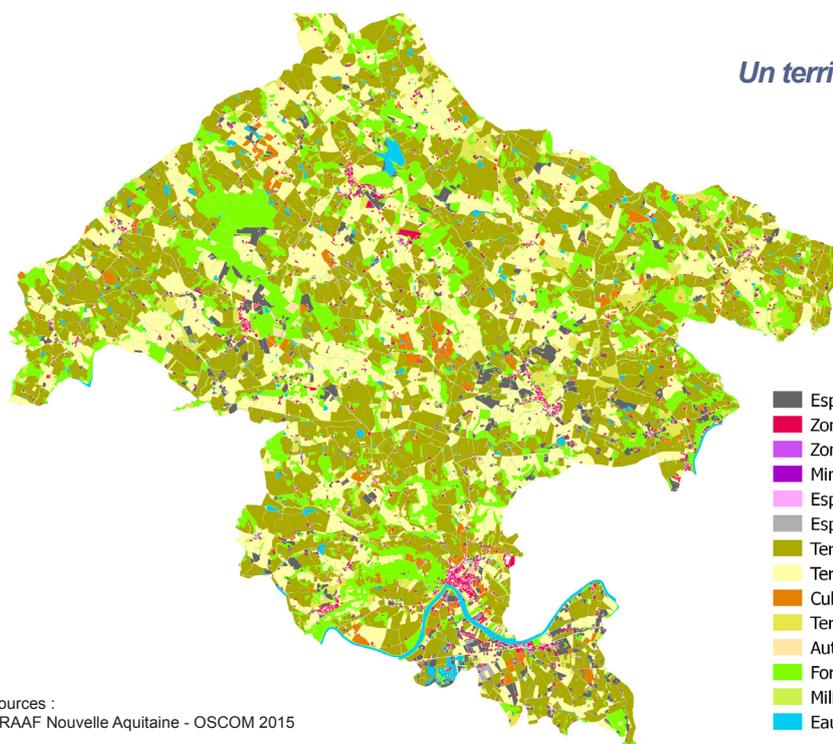
Les espaces artificialisés représentent globalement 5 % de l'espace. Ils sont pour près de trois quarts composés par du « tissu urbain discontinu », c'est-à-dire des espaces structurés par des bâtiments, mais où ces derniers coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.

⁽¹⁾ OSCOM : observatoire des sols à l'échelle communale. C'est un modèle d'occupation du sol élaboré à partir de la compilation de diverses couches géographiques (cf. méthodologie en fin de fiche).

Répartition de l'espace selon l'occupation du sol en 2015

Type d'espace	Surface en 2015
Zones urbanisées	579
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	616
Mines, décharges et chantiers	1
Espaces verts agricoles non artificialisés	42
Espaces non bâtis en attente de requalification	45
Terres agricoles mixtes	14 958
Terres arables	1 865
Cultures permanentes	1 873
Terres agricoles enherbées	238
Forêts	4 120
Milieux à végétation arbustive ou herbacée	772
Surfaces en eau	552
Total	25 659

Sources : DRAAF Nouvelle-Aquitaine - OSCOM 2015



Un territoire dédié à l'agriculture

- Espaces mixtes
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales ou réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés non agricoles
- Espaces non bâtis en attente de requalification
- Terres agricoles mixtes
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Terres agricoles enherbées
- Autres espaces agricoles
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Eaux continentales

Sources :
DRAAF Nouvelle-Aquitaine - OSCOM 2015





123 hectares artificialisés entre 2006 et 2015

Selon le fichier MAJiC (Mise à Jour des Informations Cadastreales), 123 hectares d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF) ont été artificialisés entre 2006 et 2015. Cela représente 0,5 % des surfaces NAF sur l'ensemble du territoire ; cette consommation est légèrement plus faible que dans le reste du département où elle se situe sur la même période à 0,6 %.

Modification d'assolement et baisse de SAU entre 2000 et 2010

Un paysage agricole de grandes cultures

Le recensement agricole constitue la dernière source de données exhaustives pour estimer l'assolement d'un territoire. Ainsi, en 2010, sur les 17 233 hectares de SAU recensés sur l'aire du PLUi Lot et Tolzac, près des deux tiers sont consacrés aux cultures de plein champ, le quart en prairies et cultures fourragères et 10 % en cultures fruitières.

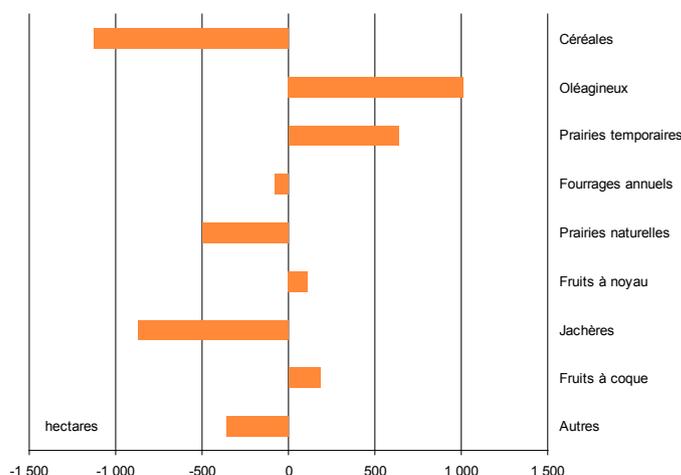
Une SAU en voie de stabilisation

Entre 1988 et 2000, le territoire a enregistré une diminution de 6,5 % de sa SAU. Entre 2000 et 2010, cette dernière s'infléchit un peu (-5,4 %) et est légèrement inférieure à celle enregistrée dans le reste du département (6,0 %). Depuis 2010, cette diminution semble enrayée, car les surfaces déclarées à la PAC n'ont pas baissé de 2010 à 2016.

Une modification de l'assolement

Toutefois, la baisse de la SAU entre 2000 et 2010 diffère selon le type de culture et s'est accompagnée d'une modification de l'assolement. Globalement, les cultures de plein champ (essentiellement céréales, oléagineux et protéagineux) perdent

Évolution des principales catégories de culture en 2000 et 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

1 089 hectares (-9 %), alors que les prairies et fourrages perdent seulement 190 hectares (-4 %) et les vergers de fruits gagnent 287 hectares (+21 %).

De manière plus détaillée, au niveau des cultures de plein champ, on enregistre un très net recul des céréales (-1 225 hectares), non compensé par la progression des oléagineux (+1 014 hectares). Côté prairies et fourrages, on remarque un recul des prairies naturelles au profit des prairies temporaires. Enfin, au niveau des vergers, les noisetiers et les pruniers sont en nette progression.

Méthodologie : l'OSCOM, un nouvel outil de suivi de l'occupation des sols

■ Conception de l'OSCOM

La conception de l'OSCOM est basée sur l'intégration successive de différentes bases de données géographiques, pour obtenir en sortie une base de données unique comprenant toutes les informations. La démarche comporte plusieurs étapes réalisées selon un ordre de priorité défini.

La trame de la carte est construite à partir des référentiels à grande échelle de l'IGN. La BD-TOPO® permet de délimiter les contours des communes puis d'intégrer les éléments linéaires (routes, cours d'eau...) et surfaciques (bâtiments, plans d'eau, infrastructures...).

L'intégration de la couche végétation de la BD-TOPO® permet d'ajouter les sols végétalisés. Deux étapes successives sont nécessaires pour caractériser la végétation. La BD-FORET® de l'IGN permet de délimiter les sols boisés. Le calcul de la tache urbaine (schématiquement le contour des zones urbanisées) permet de distinguer la végétation artificialisée (incluse dans la tache urbaine) des autres surfaces végétalisées (sols boisés et milieu semi-naturels).

Le registre parcellaire graphique (RPG) est ensuite ajouté. Cette base de données permet de localiser toutes les parcelles agricoles déclarées dans le cadre de la politique agricole commune (plus de 90 % des terres agricoles des exploitations) et précise les cultures qu'elles contiennent. Pour l'OSCOM, on ne retient que quatre occupations : terres labourables ; prairies ; cultures permanentes ; autres cultures.

Enfin la base MAJiC (base fiscale d'occupation des sols) croisée avec la BD parcellaire® permet de documenter toutes les surfaces restantes non renseignées par d'autres

couches géographiques. Selon l'occupation au sens fiscal, les parcelles identifiées par MAJiC sont ventilées en sols agricoles, sols artificiels ou sols boisés et milieux semi-naturels.

L'intégration de l'ensemble de ces données permet de renseigner plus de 98 % du territoire. Un dernier traitement de comblement des surfaces vides à partir des occupations proches permet d'obtenir une image exhaustive du territoire.

Les occupations renseignées par les différentes couches sont agrégées selon la nomenclature CORINE Land Cover en 12 postes détaillés et en 4 postes de synthèse : territoires artificialisés ; territoires agricoles ; forêts et milieux semi-naturels ; surfaces en eau.

■ Intérêt et limites

Les couches utilisées pour produire l'OSCOM sont d'échelles de validité différentes et les dates de mise à jour ne sont pas toutes homogènes. Cependant, l'outil donne une image tout à fait admissible du territoire. Son principal intérêt est de pouvoir être actualisé tous les ans par une procédure totalement automatisée.

■ Consultation et visualisation

Une interface de visualisation ouverte aux services de l'État permet de consulter la carte de l'occupation du sol à plusieurs échelles, soit sur des zonages prédéfinis (communes, canton, SCoT), soit de constituer des zonages à façon. Les données surfaciques sont agrégées dans un tableau. Il est possible de consulter plusieurs millésimes et de consulter les évolutions entre deux millésimes.

Progression du mode sociétaire et agrandissement des exploitations

Deux tiers d'exploitations individuelles

En 2010, 369 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire et elles valorisaient 17 233 hectares de SAU. Les deux tiers d'entre elles sont sous statut d'exploitation individuelle et regroupent près de 40 % de la SAU du territoire.

Les EARL constituent le mode sociétaire le plus répandu. Ces structures représentent 23 % de l'effectif des exploitations et regroupent 35 % de la SAU. Viennent ensuite les Gaec qui représentent 6 % des structures et 19 % de la SAU.

Progression des EARL et agrandissement des exploitations

Comme dans le reste du département, le territoire a perdu près de 20 % de ses exploitations (-86 unités) et 5,5 % de la SAU (- 992 hectares) entre 2000 et 2010.

Toutefois, l'évolution diffère selon les statuts. Les exploitations individuelles perdent 92 unités (-27 %) et 2 220 hectares (-25 %) alors que les EARL progressent de 19 unités et près de 1 500 hectares de SAU.

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation – tous statuts confondus – de la taille des exploitations de près de sept hectares en moyenne, comme dans le reste du département. Toutefois cette tendance diffère également selon les statuts : les exploitations individuelles gagnent en moyenne moins d'un hectare, les EARL deux hectares et les Gaec 39 hectares. Ces derniers ont en effet perdu près du tiers de leur effectif (-10 unités) mais seulement 7 % de leur SAU totale (-267 hectares).

Confirmation par les déclarations PAC de la consolidation de certaines exploitations entre 2008 et 2015

En 2008, 367 agriculteurs⁽¹⁾ déclaraient une SAU totale de 17 860 hectares à la PAC⁽²⁾. En 2015, nous retrouvons une surface quasi équivalente déclarée (17 624 hectares, soit une baisse de 1,3 %) mais avec 330 déclarants⁽³⁾, soit une diminution de 10 %.

Deux arrivants pour trois partants

Sur cette période, 124 déclarants ont cessé de déclarer et on enregistre 87 nouveaux déclarants, soit un taux de reprise (arrivants/partants) de 70 %. Conjointement, sur les 4 726 hectares « libérés » par les partants, 4 252 hectares ont été repris par les nouveaux déclarants⁽³⁾ (y compris les changements de chef), soit près de 90 %. À noter la différence entre la SAU moyenne déclarée par les partants (20 hectares) et celle déclarée par les nouveaux déclarants (49 hectares).

Près de 60 % des exploitations modifient la SAU déclarée

Par ailleurs, 243 exploitations ont déclaré des surfaces sur l'ensemble de la période. Parmi elles, 43 % déclarent une SAU équivalente, 30 % diminuent la surface déclarée de 13 hectares

.../...

Répartition de la SAU par statut d'exploitation en 2010

Unités : nombre, ha, année

Statut d'exploitation	Effectif	SAU	Âge moyen du chef
Exploitation individuelle	246	6 515	53
EARL	85	6 018	49
Gaec hors Gaec partiel	22	3 323	42
Autre société civile (SCEA,...)	12	1 281	50
Groupement de fait	2	94	70
Société commerciale ou coop.	2	1	38
Total	369	17 233	51,43

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

.../...

en moyenne et 27 % l'ont augmentée de 19 hectares en moyenne.

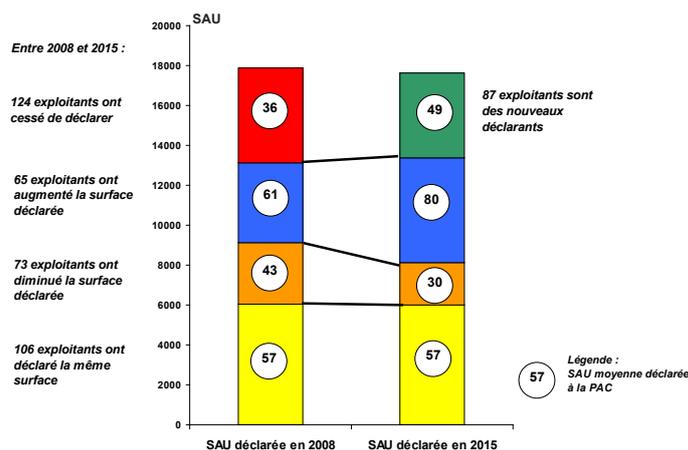
Ainsi, au delà de l'augmentation moyenne de six hectares de SAU déclarée entre 2008 et 2015, on constate que plus de 45 % des exploitations se restructurent et/ou consolident leur SAU (nouveaux déclarants et exploitations en augmentation de SAU).

⁽¹⁾ Agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire ayant déclaré plus de 0,1 hectare.

⁽²⁾ SAU déclarée au siège d'exploitation.

⁽³⁾ Y compris les changements de N° PACAGE faisant suite au changement de statut ou de chef d'exploitation.

Consolidation ou restructuration de 45 % des exploitations



Source : ASP - Déclarations PAC

Note de lecture : les histogrammes représentent la SAU totale déclarée. Une couleur est affectée en fonction du type d'évolution constatée sur l'exploitation entre 2008 et 2015. Par exemple, 65 exploitations ont augmenté leur SAU entre 2008 et 2015 (en bleu) ; leur SAU totale déclarée était de 4 000 hectares en 2008 et 5 230 en 2015 et leur SAU moyenne est passée de 61 hectares à 80 hectares.

Cultures fruitières, grandes cultures et élevage hors sol contribuent pour 80 % à la valeur de la production agricole

Avec une production brute standard (PBS)^(*) estimée à près de 39 millions d'euros en 2010, les communes du PLUi Lot et Tolzac contribuent à près de 7 % de la PBS départementale.

^(*) Cf. encadré méthodologique en dernière page.

La culture fruitière première contributrice à la PBS du territoire

Les cultures permanentes, (pruniers d'Ente et pour une moindre part noisetiers et noyers), concourent pour 35 % à la PBS totale du territoire. Viennent ensuite les élevages de granivores (principalement des volailles) et les grandes cultures qui représentent respectivement 23 % et 22 % de la PBS totale. Enfin, les élevages d'herbivores y contribuent pour 15 % et l'horticulture pour 4 %.

Cette répartition ne se retrouve pas nécessairement dans toutes les communes, mais le trio, Culture fruitière - Grandes cultures - Élevage hors sol est prédominant dans la plupart d'entre elles.

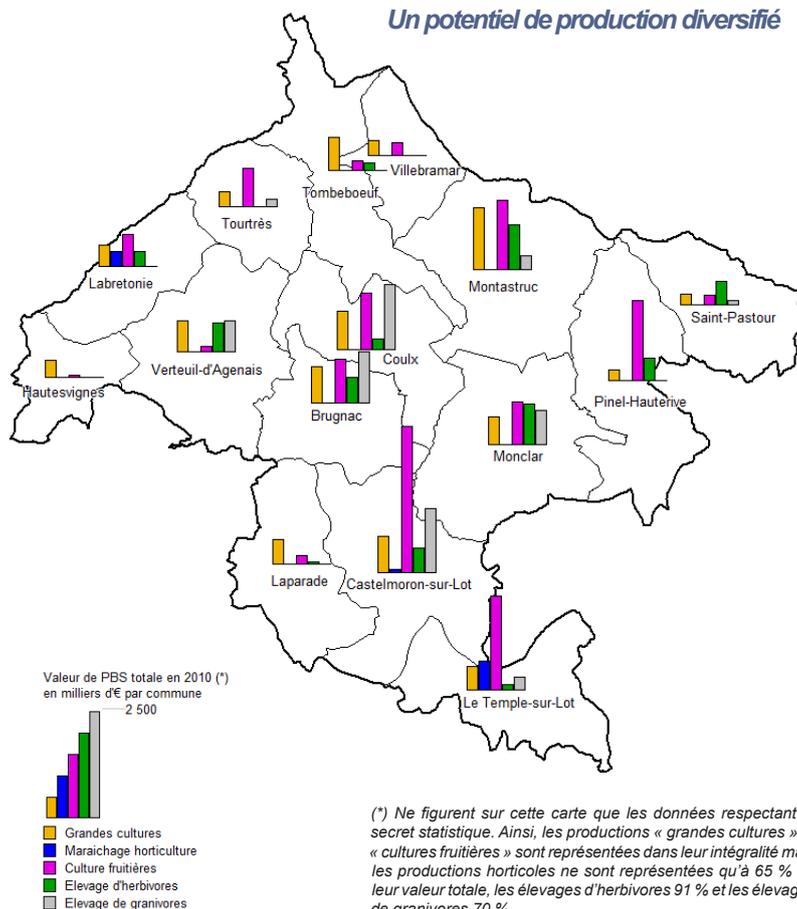
Une diversité de systèmes d'exploitation

Prédominance des Otex « grandes cultures » et « polyculture-élevage »

Sur ce territoire, « Grandes cultures » et « Polyculture-élevage » sont les Otex rencontrés les plus fréquemment. Elles regroupent respectivement 33 % et 22 % des exploitations. Viennent ensuite les Otex « Cultures fruitières » (18 % des exploitations) et les élevages hors-sol (granivores) (8 %). Les élevages spécialisés en bovins lait ou en bovins viande représentent chacun 5 % des exploitations.



Un potentiel de production diversifié



Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - RA 2010

Répartition de la PBS par type de production en 2010

Unités : nombre, euro, %

	nombre d'exploitations en ayant	% dans le territoire	% dans le département
Grandes cultures	307	22,2	5,2
Horticulture	24	4,1	2,3
Cultures permanentes	154	35,4	6,6
Herbivores	122	15,3	8,7
Porcins	7	1,9	12,7
Volailles	77	20,6	11,2
Autres	10	0,4	7,0

Source : Agreste - Recensement agricole 2010



Valorisation économique et occupation de l'espace différents selon l'Otex

L'impact territorial de chaque Otex diffère selon que l'on appréhende l'occupation du sol ou la valorisation économique.

Ainsi, les exploitations des Otex « Grandes cultures » et la Polyculture-Polyélevage » regroupent 62 % de la SAU totale mais ne contribuent que pour 35 % à la PBS totale de ce territoire. A contrario, les exploitations spécialisées en « cultures fruitières » et les élevages hors sol concourent pour plus de moitié à la PBS totale du territoire mais en valorisent moins du quart de la SAU. À noter que la prise en compte des aides PAC serait susceptible de modifier la hiérarchie des orientations selon leur poids économique.

Grandes et moyennes exploitations réalisent 93 % de la PBS

Répartition équilibrée en effectif selon la taille d'exploitation

Les exploitations du territoire se répartissent à peu près équitablement en effectif au regard de leur dimension économique dans les trois classes (petite, moyenne et grande). Toutefois, leur contribution à la production économique et à l'occupation de l'espace diffère selon la taille.

Les grandes exploitations (dont la PBS est supérieure à 100 000 €) réalisent près de 80 % de la PBS du territoire et valorisent 57 % de la SAU.

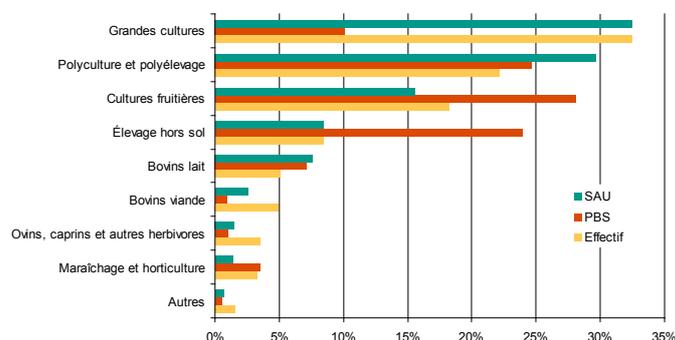
À l'opposé, les petites exploitations (PBS inférieure à 25 000 €) contribuent pour moins de 3 % à la PBS du territoire, mais elles regroupent près de 10 % de la SAU.

En position intermédiaire, les exploitations moyennes concourent pour 19 % à la PBS totale et valorisent le tiers de la SAU.

Des disparités selon les Otex

La répartition des exploitations selon leur taille diffère selon les Otex. Parmi les Otex les plus représentées, on constate une proportion beaucoup plus importante de grandes et moyennes exploitations en « polyculture-polyélevage », « cultures fruitières », « élevage hors sol » et « bovins lait » que dans les Otex « grandes cultures » et « bovins viande ». En effet, les petites exploitations sont largement prédominantes au sein de ces dernières et elles sont dirigées par des chefs relativement âgés (58 ans et 60 ans en moyenne). On peut donc penser que bon nombre d'entre elles résultent d'une réduction de l'appareil de production effectué par le chef d'exploitation à l'approche de l'âge de la retraite. Ce dernier, souhaitant conserver une activité agricole, peut être amené à supprimer les ateliers les plus contraignants pour ne conserver que quelques hectares de terre autour de l'habitation, conduits en cultures de vente (céréales, oléagineux, voire prairies) et/ou en bovins allaitants. La superficie de ces exploitations s'inscrit souvent dans la limite des « parcelles de subsistance » que les agriculteurs retraités sont autorisés à exploiter tout en bénéficiant de leur pension de retraite. Ce maintien d'activité peut être motivé par diverses raisons : maintien d'un complément de revenu en raison des faibles niveaux des pensions de retraite, conservation d'un capital foncier (réserve foncière), amour du métier, maintien du logement dans le corps de ferme...

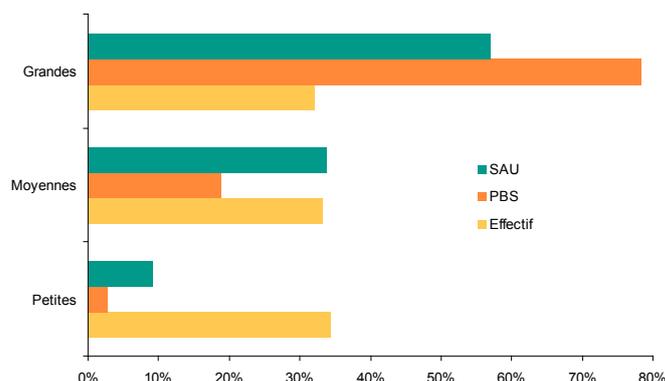
Un impact territorial des exploitations différent selon leur Otex



Note de lecture : Un tiers des exploitations du territoire appartient à l'Otex Grandes cultures. Elles regroupent 33 % de la SAU totale et réalisent 10 % de la PBS totale du territoire.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

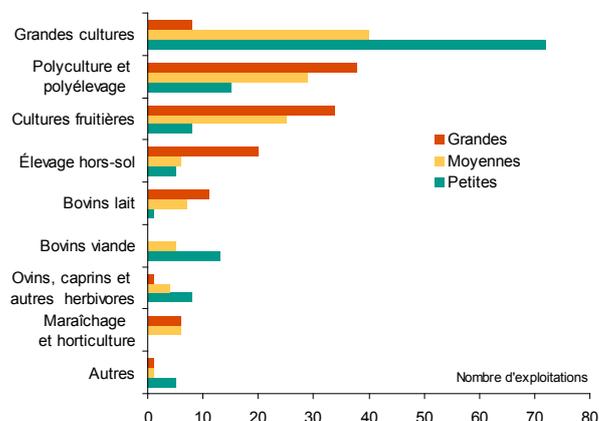
91 % de la SAU valorisée par les grandes et moyennes exploitations



Note de lecture : Les grandes exploitations (dont la PBS dépasse 100 000 €) représentent 32 % de l'effectif total des exploitations recensées sur le territoire en 2010. Elles contribuent pour 78 % à la PBS du territoire et elles regroupent 57 % de la SAU.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Prédominance des petites exploitations en « Grandes cultures » et « Bovins viande »



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Céréales, oléagineux et cultures fruitières, principales productions végétales

Prédominance des cultures de plein champ

En 2016, les 18 839 hectares déclarés à la PAC se répartissent pour près de 70 % en terres arables essentiellement dédiées aux cultures de plein champ, pour 19 % en prairies et fourrages et 10 % en cultures fruitières.

40 % des terres arables en blé

Représentant près de 40 % de la superficie des cultures de plein champ, le blé est l'espèce la plus cultivée sur le territoire. Viennent ensuite, le tournesol (20 %), le maïs grain (14 %), le soja (9 %) et l'orge (4 %).

Les cultures fourragères se répartissent en prairies permanentes (45 %), prairies temporaires (27 %) et fourrages annuels et prairies artificielles pour le restant.

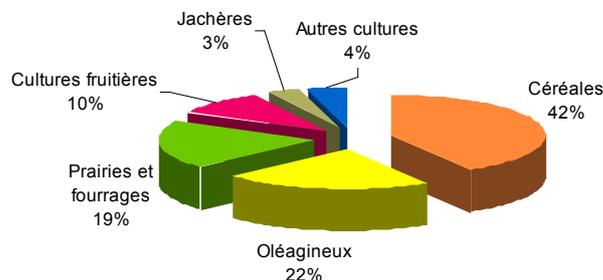
Les cultures fruitières se composent principalement pour 60 % de prune d'Ente, 27 % de noisette et 6 % de noix.

Progression des cultures de plein champ

Entre 2010 et 2016, les surfaces déclarées à la PAC se sont maintenues ; en revanche, la structure de la sole cultivée a légèrement évolué. On constate sur cette période une érosion des surfaces fourragères au profit des cultures de plein champ, et pour une moindre part, des cultures fruitières.

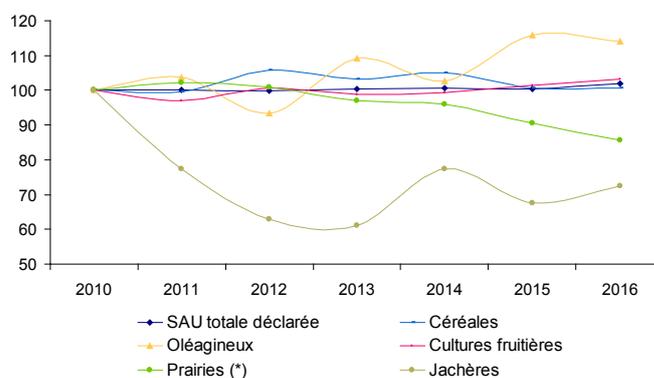
On remarque également des fluctuations annuelles au niveau des surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux. Ces dernières étant souvent opposées, on peut ainsi penser qu'elles sont motivées par des opportunités de marché et/ou des contraintes agroclimatiques. À noter également, la diminution des surfaces en jachères sur la période.

70 % de la SAU dédiée aux cultures de plein champ



Source : ASP - Déclarations PAC

Érosion des prairies au profit des cultures de plein champ



(*) Prairies artificielles, temporaires, naturelles.

Note de lecture : Graphique d'évolution des surfaces en base 100 en 2010. Par exemple, les surfaces en prairies en 2016 représentent 86 % des surfaces déclarées en 2010.

Source : ASP - Déclarations PAC

Les déclarations de surfaces à la PAC permettent d'appréhender l'évolution de la sole cultivée à partir de 2010. C'est particulièrement vrai pour ce territoire où la très grande majorité des terres agricoles sont déclarées à la PAC.

Diversité des exploitations productrices de grandes cultures.

40 % d'exploitations spécialisées (*)

En 2010, selon le recensement agricole, plus de huit exploitations sur dix produisaient des cultures de plein champ (grandes cultures). Près de 40 % en avaient fait leur spécialisation dominante, et à ce titre, étaient spécialisées en grandes cultures. Ces dernières regroupaient 42 % des surfaces cultivées.

(*) Une exploitation est spécialisée en « Grandes cultures » quand la valeur de la production brute standard des grandes cultures dépasse deux tiers de la valeur de la production brute totale de l'exploitation.

Répartition des principales espèces déclarées à la PAC en 2016

Espèce cultivée	Unités : nombre, hectare	
	Nombre d'exploitations en ayant	Surface déclarée en 2016
Blé	330	4 702
Tournesol	218	2 487
Maïs grain	145	1 744
Soja	106	1 123
Prune d'Ente	126	1 081
Orge	76	529
Noisette	33	493
Maïs ensilage	28	346
Colza et navette	28	231
Sorgho	35	215
Triticale	24	155
Verger	45	122
Noix	11	106
Autres cultures (*)	nc	270

(*) Pois protéagineux, féveroles, maïs doux, tomate, épeautre, avoine, haricot / flageolet, raisins de cuve, sarrasin, courgette/citrouille, châtaigne, melon, laitue, fraise, raisins de table.

nc : non connu

Source : ASP - Déclarations PAC

Un atelier de production venant en complément d'autres spéculations

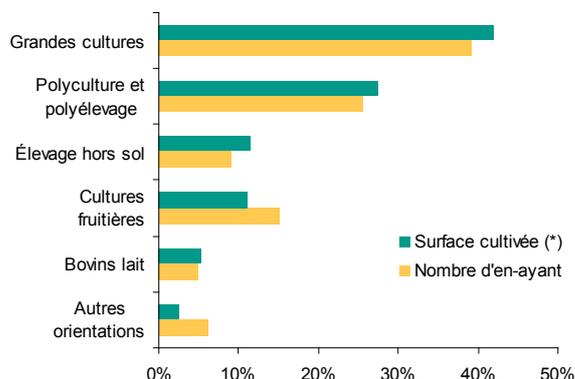
Dans les autres cas, les grandes cultures constituent le plus souvent un atelier de production d'exploitations de polyculture-polyélevage (25 % des producteurs et 27 % des surfaces cultivées) ou d'élevage hors sol ou encore d'exploitations spécialisées en cultures fruitières. Ces dernières regroupent respectivement 9 % et 15 % des producteurs et 12 % et 11 % de la sole cultivée.

Diversité des exploitations spécialisées

Exploitation « spécialisée en grandes cultures » ne signifie pas nécessairement « grande exploitation de culture ». En effet, parmi les exploitations spécialisées en grandes cultures, 42 % ne dépassent pas 20 hectares de SAU et sont dirigées par des chefs âgés en moyenne de 57 ans. Elles représentent moins de 6 % de la sole cultivée.

À l'opposé, 10 % des exploitations spécialisées dépassent 100 hectares de SAU et regroupent 43 % des surfaces cultivées. Leurs chefs ont en moyenne 46 ans.

70 % des grandes cultures produites par des exploitations spécialisées « grandes cultures » ou de polyculture-élevage



(*) Surface de céréales, oléagineux et protéagineux recensée en 2010.

Note de lecture : Répartition des surfaces cultivées en « Grandes cultures » et du nombre d'exploitations en ayant selon l'Otex, en %. Par exemple, en 2010, les exploitations de polyculture et polyélevage regroupaient 27 % des surfaces cultivées en grandes cultures et 25 % des en-ayant.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le pruneau d'Agen, production emblématique et fruit du terroir

Un verger de 1 080 hectares

111 agriculteurs cultivent des prunes en 2016. Ensemble, ils regroupent un verger de 1 081 hectares, soit près de 12 % des surfaces cultivées en Lot-et-Garonne. Le verger se situe au cœur du bassin de production Lot-et-Garonnais. Il se répartit sur la majorité des communes du territoire, avec tout de même une concentration plus importante dans la moitié sud.

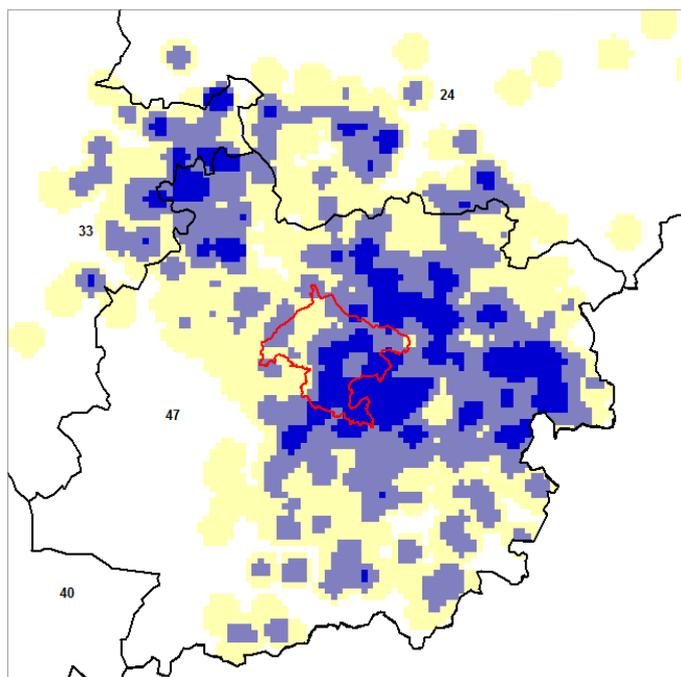
Entre 2010 et 2016, les surfaces cultivées se sont maintenues, tout comme le nombre de producteurs.

70 % du verger valorisé par des exploitations spécialisées

Plus de la moitié des exploitations de pruniculture sont spécialisées en cultures fruitières ; elles regroupent 70 % du verger. En moyenne, leur verger s'étend sur 14 hectares, soit près du tiers de la SAU.

Dans la plupart des autres cas, le verger de pruniers constitue un atelier de production d'exploitations de polyculture-polyélevage. Elles regroupent 40 % des producteurs et 26 % des surfaces cultivées. Le verger y est nettement plus réduit que dans les exploitations spécialisées (5 hectares en moyenne représentant 11 % de la SAU).

Le verger de pruniers, au cœur du bassin de production départemental



Vergers de pruniers en 2010 en hectares par km²(*)

- 4,9 et plus
- de 0,9 à moins de 4,9
- moins de 0,9

- ▭ Contour du PLUI Lot et Tolzac
- ▭ Limite départementale

(*) Densité obtenue après lissage et carroyage des données.
Maille de carroyage : 4 hectares.
Rayon de lissage : 3 km.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - RA 2010





L'IGP, reconnaissance d'un savoir-faire

Grâce aux efforts des producteurs et de l'interprofession, le pruneau d'Agen, qui est issu du séchage de la prune d'Ente, a gagné ses lettres de noblesse avec une indication géographique protégée (IGP) qui consacre un produit issu d'un terroir unique reconnu au niveau européen. Les exploitants, tout en respectant un savoir-faire ancien, ont su s'adapter aux progrès techniques pour faire face aux nouveaux producteurs européens et à la forte concurrence des produits de Californie, du Chili et d'Argentine.

La nécessité de communiquer autour du produit

Toutefois, dans une conjoncture où la production mondiale est conséquente, où les industriels n'ont pas tous les débouchés pour écouler leur stock et où la consommation française s'érode, les acteurs de la filière réaffirment l'enjeu fort d'une communication adaptée autour de ce produit pour développer les parts de marché.

Noisette et noix, cultures en plein essor

600 hectares de fruits à coque

33 agriculteurs produisent des noisettes ou/et des noix en 2016. Ainsi, 26 exploitations regroupent une noiseraie de 493 hectares et 11 exploitations une noyeraie de 106 hectares.

Les noisetiers et les noyers du territoire représentent respectivement 17 % et 15 % des surfaces cultivées en 2016 dans le département.

Comme les pruniers, le verger de fruits à coque se situe au cœur du bassin de production départemental et se répartit au sein de la plupart des communes du territoire.

Des exploitations spécialisées

En 2010 ^(*), 70 % des producteurs de fruits à coque étaient spécialisés en culture fruitière et regroupaient près de 60 % du verger. Dans la plupart des autres cas, noisettes et noix constituaient un atelier de production d'exploitations de polyculture-polyélevage.

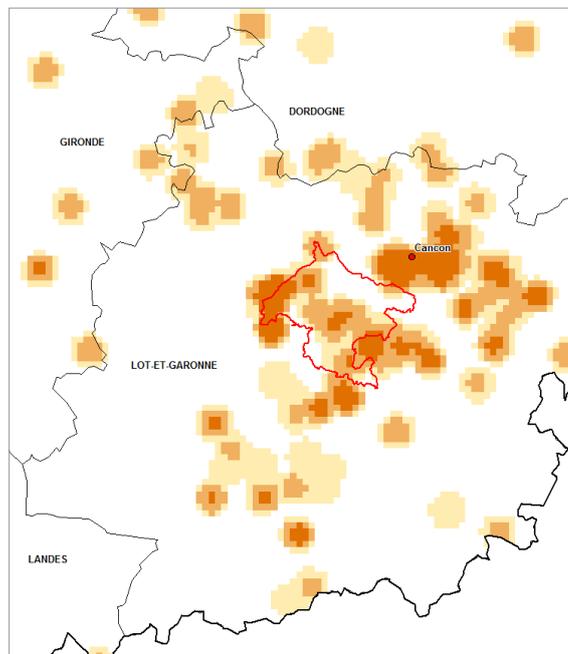
Essor de la culture de fruits à coque

Situé au cœur du premier département français producteur de noisette, le verger de noisetiers du territoire a vu ses surfaces croître de plus de 70 % entre 2010 et 2016. Sur la même période, le nombre de producteurs a quasiment doublé. La proximité de Cancon, principal traitement de la noisette en France, a largement contribué à cet essor.

Parallèlement, les noyers enregistrent également une progression du tiers des surfaces cultivées.

^(*) Nous faisons ici référence aux données du recensement agricole car elles intègrent l'Otex de l'exploitation.

Noisetiers : 17 % des surfaces départementales



Vergers de noisetiers en 2010
en hectares par km²(*)

- 2,4 et plus
- de 0,5 à moins de 2,4
- moins de 0,5

- Contour du PLUi Lot et Tolzac
- Limite départementale

(*) Densité obtenue après lissage et carroyage des données.
Maille de carroyage : 4 hectares.
Rayon de lissage : 3 km.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - RA 2010

Bovins et volailles, principales productions animales

Une centaine d'élevages bovins

2 670 vaches mères en 2016

En 2016, le cheptel de souche du territoire se compose de 1 340 vaches laitières soit 12 % du cheptel départemental et 1 330 vaches allaitantes de race à viande, soit 7 % du cheptel départemental. Ces bovins se répartissent dans une centaine d'élevages (*) soit environ le quart des exploitations. Ces derniers sont situés en majorité dans les communes de la moitié est du territoire.

Les principales races sont la Prim'Holstein pour les vaches laitières et la Blonde d'Aquitaine pour les vaches à viande.

(*) Les élevages sont ici identifiés par la BDNI. En conséquence, l'effectif d'éleveur est légèrement surestimé par rapport aux données du RA ou de la PAC, car une même exploitation recensée ou déclarant à la PAC peut détenir plusieurs N° BDNI si les cheptels de cette dernière sont situés sur des communes différentes.

Diminution du cheptel de vaches laitières

Entre 2011 et 2016, le cheptel de vaches laitières a perdu le tiers de ses effectifs. Cette diminution est relativement régulière tout au long de la période et est également ressentie de manière identique dans le reste du département.

Le cheptel de vaches allaitantes, après avoir enregistré une légère baisse entre 2011 et 2013, augmente à nouveau pour quasiment revenir en 2016 au niveau de 2011, alors que dans le reste du département l'érosion du cheptel est régulière.

Pour mémoire, entre 2000 et 2010, le cheptel de vaches laitières avait diminué de 13 % au sein du territoire contre 33 % dans le reste du département, alors que le cheptel de vaches allaitantes avait diminué de 20 % comme dans le reste du département.

12 % du quota laitier du Lot-et-Garonne

En 2015, une trentaine d'exploitations possédaient un quota laitier sur le territoire qui, au total, représentait 12,5 millions de litres, soit 12 % du litrage de référence départemental. Avec une référence individuelle moyenne de 431 460 litres, les élevages laitiers du PLUi Lot et Tolzac semblent légèrement plus importants que ceux du reste du département où la référence moyenne se situe à 409 800 litres.

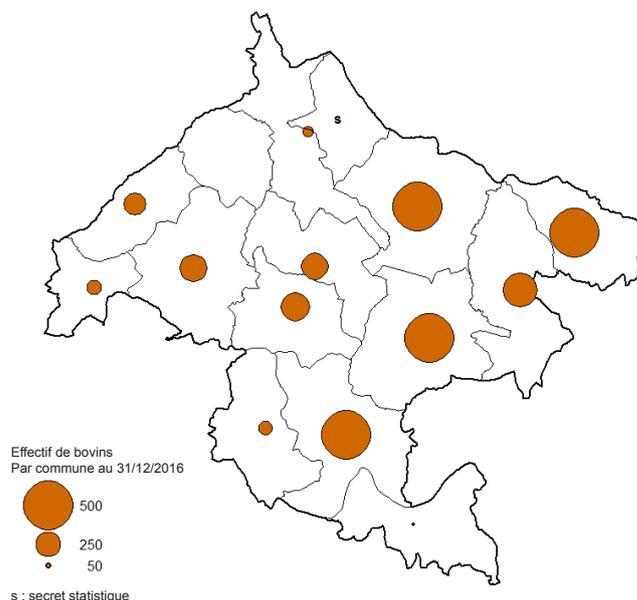
La moitié des élevages spécialisés en production laitière

En 2010 (*), près de la moitié des élevages laitiers étaient spécialisés en élevage de bovins lait, et à ce titre, la production laitière représentait plus des deux tiers de la valeur de leur production totale (PBS). Le cheptel moyen de ces élevages était de 59 vaches laitières.

Dans les autres cas, le troupeau laitier constituait un atelier de production conséquent (cheptel moyen de 40 vaches) au sein d'une exploitation de polyculture élevage (40 % des élevages et le tiers du cheptel total) ou le complément d'une autre activité d'élevage (bovins viande ou élevage hors sol).

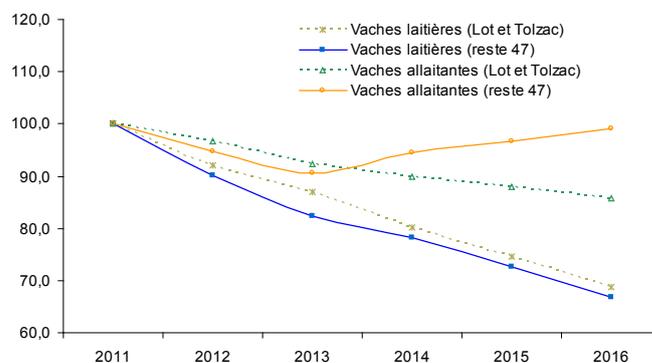
(*) Nous faisons référence au recensement agricole de 2010 pour caractériser la structure des exploitations laitières, grâce notamment à la classification en Oteq qui n'existe pas dans les fichiers administratifs PAC et BDNI.

Un cheptel concentré à l'est du territoire



Sources : ©IGN - BD CARTO®, BDNI 2016

Évolution en base 2011 des cheptels de vaches laitières et vaches allaitantes sur le territoire du PLUi et dans le reste du département



Source : BDNI

Une production dédiée à l'industrie laitière

La totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. Quatre groupes se partagent la collecte laitière sur le territoire. Ainsi, le groupe « Sodiaal » collectait la moitié des volumes en 2015, la Fromagerie « Baechler » située au Temple-sur-Lot le quart, le reste de la collecte étant assuré par le groupe « Lactalis » et la Fromagerie des Chaumes.





L'élevage allaitant, composant de la polyculture-polyélevage

70 agriculteurs élèvent des vaches de race à viande en 2016 sur le territoire.

En 2010 ^(*), plus de la moitié du cheptel était détenu par des exploitations de polyculture-polyélevage qui représentaient 40 % des élevages et disposaient de troupeaux de 31 vaches en moyenne.

Moins de 30 % des élevages de vaches allaitantes étaient spécialisés en « élevage bovins viande ». Elles étaient classées comme « petites ou moyennes exploitations » au regard de la PBS. En moyenne, elles détenaient 23 vaches mères et elles regroupaient au total 27 % du cheptel.

La majeure partie du cheptel allaitant est de race Blonde d'Aquitaine. Une partie des veaux sont commercialisés en veaux broutards de moins de huit mois. Quelques élevages produisent également du veau de lait sous la mère.

^(*) Nous faisons référence au recensement agricole de 2010 pour caractériser la structure des exploitations bovins viande grâce notamment à la classification en Otex qui n'existe pas dans les fichiers administratifs PAC et BDNI.

11 % des abattages départementaux

2 584 bovins produits sur le territoire ont été abattus en 2013. Ils représentent, en nombre de têtes, 11 % des abattages départementaux. Ce sont essentiellement des veaux de boucherie (75 % des abattages) et des vaches de réforme (23 % des abattages). Plus des trois quarts de ces dernières sont des vaches de races laitières.

Plus de la moitié des bovins (toutes catégories confondues) sont abattus en Dordogne ; ce sont majoritairement des veaux de boucherie. Les autres animaux sont abattus en Lot-et-Garonne (11 %) à l'abattoir de Villeneuve-sur-Lot, dans le Gers (9 %), en Tarn-et-Garonne (9 %) et dans une dizaine d'autres départements.

11 % du cheptel « volailles » du département

36 aviculteurs

En 2010, les 36 aviculteurs ^(*) recensés sur le territoire détenaient, toutes espèces confondues, 371 000 volailles soit 11 % de l'effectif départemental. Poulets de chair, et pour une moindre part canards en gavage ou à gaver, constituent les principales espèces produites. À noter la présence de trois élevages de dindes et de dindons.

^(*) Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant plus de 50 têtes des volailles au 31/10/2010.

Des élevages spécialisés

70 % des exploitations productrices de volailles sont spécialisées en élevage « hors-sol » et retirent donc de cette spéculation plus des deux tiers de leur valeur de production totale (PBS). Une grande partie d'entre elles sont spécialisées en production de volailles de chair, associant parfois un atelier de poules pondeuses.

Dans les autres cas, l'élevage de volailles constitue un atelier de production d'exploitations de polyculture-polyélevage.

Moins du quart des élevages sollicitent des circuits courts de commercialisation pour écouler leur production.

Répartition par catégorie des bovins de boucherie produits sur le territoire et abattus en 2013

Unité : tête

Catégorie	Race laitière	Race à viande	Ensemble
Vaches	426	158	584
Femelles de 12 à moins de 24 mois	s	s	3
Femelles de 24 mois et plus	21	15	36
Femelles de moins de 4 mois	s	s	60
Femelles de 4 à moins de 8 mois	4	243	247
Femelles de 8 à moins de 12 mois	s	s	5
Mâles de 12 à moins de 24 mois	s	s	11
Mâles de 24 mois et plus	7	8	15
Mâles de moins de 4 mois	5	75	80
Mâles de 4 à moins de 8 mois	1 175	363	1 538
Mâles de 8 à moins de 12 mois	s	s	5
Ensemble	1 643	941	2 584

s : secret statistique

Source : BDNI 2013

Répartition du cheptel de volailles au 31/10/2010 selon leur catégorie

Unités : nombre, tête, %

	Nombre d'exploitations en ayant	Effectif au 31/10/2010	% dans le département
Poules pondeuses d'œufs de consommation	5	70 300	10
Poulets de chair et coqs	17	233 500	15
Dindes et dindons	3	28 200	66
Canards ou oies ^(*) en gavage, à gaver	12	39 310	11

^(*) Il s'agit essentiellement de canards. La production d'oies a été intégrée dans cette rubrique en raison du secret statistique.

Source : BDNI 2013

4 000 hectares irrigables

20 % de la SAU est irrigable

En 2010, près de la moitié des agriculteurs du territoire disposaient d'un équipement d'irrigation et regroupaient 4 000 hectares de surfaces irrigables, soit plus d'un cinquième de la SAU totale.

L'origine des prélèvements est relativement diversifiée. Dans 60 % des exploitations, ils s'effectuent à partir de retenues collinaires. Toutefois, l'eau d'irrigation peut également être prélevée dans des rivières, cours d'eau ou lacs (30 % des irrigants) ou encore provenir de réseaux collectifs (30 % des irrigants). Enfin, près de 20 % des exploitations utilisent de l'eau en provenance d'un puits ou forage.

Maïs et cultures fruitières, principales cultures irriguées

Les installations d'irrigation sont très bien utilisées puisqu'au cours de la campagne 2009-2010, plus de 90 % des surfaces irrigables ont été irriguées.

En terme de surfaces irriguées, le maïs (grain, semence et fourrage), les pruniers et le soja représentent près des trois quarts des surfaces irriguées du territoire en 2010 et plus de 60 % de la sole cultivée de ces productions est irriguée.

Par ailleurs, certaines productions sont très dépendantes de l'irrigation. Ainsi, la quasi-totalité des surfaces cultivées de noisetiers, pommiers et légumes sont irriguées.

Aspersion et micro-irrigation

Plus de 80 % des installations d'irrigation sont en mode « aspersion » et sont essentiellement destinées aux cultures de plein champ. Les autres installations, de type micro-irrigation (ou goutte à goutte), sont plutôt destinées aux cultures fruitières.

Au niveau spatial, les surfaces irriguées se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Répartition des surfaces irriguées selon le type de culture en 2010

Unités : hectare, %

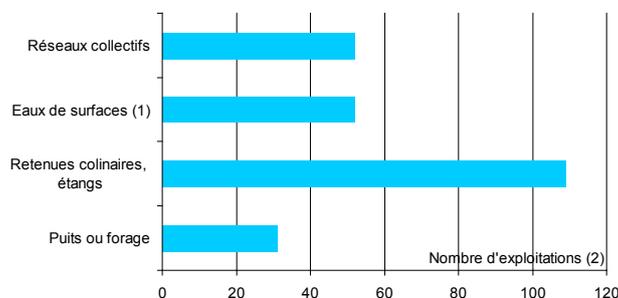
Cultures irriguées	Surface irriguée en 2010	% de la surface cultivée
Maïs-grain et semence	1 492	69,0
Prunier	554	51,0
Maïs fourrage et ensilage	398	58,0
Soja	239	41,0
Fruits à coque (essentiellement noisetiers)	291	77,7
Fruits à pépins (pommiers y c. kiwis et figues)	126	97,5
Légumes frais, fraises et melons	71	93,1
Autre	471	ns
TOTAL	3 641	21,1

ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

➤ **Note de lecture :** En 2010, 69 % de la surface cultivée en maïs grain et semence du territoire était irriguée.

Origine diversifiée des prélèvements

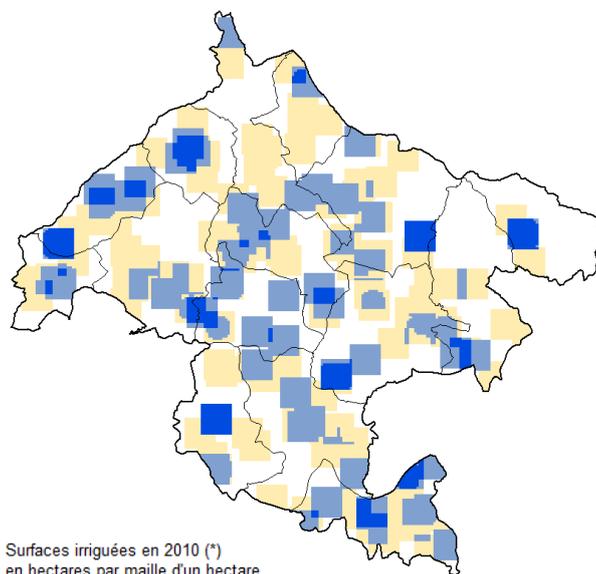


(1) Eaux issues de lacs rivières et cours d'eau.

(2) Une exploitation peut recourir à plusieurs types de prélèvements.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des surfaces irriguées réparties sur l'ensemble du territoire



Surfaces irriguées en 2010 (*) en hectares par maille d'un hectare

■ 0,5 et plus
■ 0,16 moins de 0,5
■ Moins de 0,16

(*) Densité estimée à partir du carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation. Maille de carroyage : 1 hectare. Rayon de lissage : 3000 mètres.

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

Environnement : une agriculture biologique dynamique et la création d'un méthaniseur

Une démarche AB légèrement plus marquée que dans le reste du département

En 2015, une quarantaine de producteurs, soit 13 % des déclarants à la PAC s'étaient engagés dans une démarche « Agriculture biologique ». Ensemble, ils regroupaient 1 699 hectares respectant le cahier des charges AB⁽¹⁾ soit 9,5 % des surfaces déclarées à la PAC sur le territoire et 8,5 % des surfaces en agriculture biologique du département.

Ces exploitations sont réparties sur l'ensemble du territoire, avec une plus forte concentration au nord-est.

La dynamique AB est sensiblement plus marquée sur ce territoire que dans le reste du département où les surfaces déclarées en « bio » représentent 7 % des surfaces déclarées à la PAC en 2015. Ce constat est relativement encourageant lorsque l'on sait que le Lot-et-Garonne est le premier département néo-aquitain en terme de SAU en agriculture biologique.

⁽¹⁾ Nous regroupons ici les surfaces certifiées et les surfaces en conversion bio.

Nette progression des surfaces certifiées

Entre 2010 et 2015, les surfaces en agriculture biologique ont gagné 547 hectares, soit près de la moitié des surfaces recensées en 2010. Parallèlement, l'effectif des agriculteurs ayant adhéré à la démarche a progressé dans les mêmes proportions.

55 % des surfaces certifiées sont dédiées aux cultures de plein champ, viennent ensuite les prairies et fourrages (33 % des surfaces), les cultures fruitières (9 %) et les cultures légumières (2 %).

Côté productions animales, quatre éleveurs bovins regroupent un cheptel de 151 vaches allaitantes et on recense également quelques aviculteurs (poulets à rôti et/ou poules pondeuses).

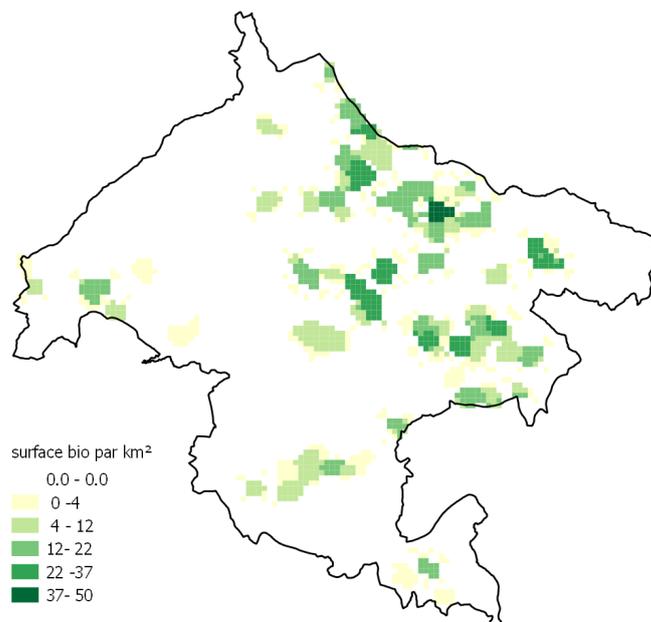
Mise en service d'un méthaniseur en 2014

L'unité « Biogazplus » de la conserverie de Castelmoron a été mise en service en 2014 et est adossée à l'usine D'Aucy. Cette unité traite des déchets composés pour deux tiers de fumiers issus de bovins, et pour un tiers de déchets de céréales issus de l'usine voisine. Ces derniers sont injectés dans des bâches souples et imperméables, appelés digesteurs, selon une technologie brevetée particulièrement adaptée aux petites installations. Ce procédé nécessite en effet des investissements moins lourds que les traditionnels digesteurs en béton. Il est également plus facile à installer et à entretenir.

Les déchets fermentent dans les poches et produisent d'une part un digestat (obtenu sous formes liquide et solide) et d'autre part un biogaz contenant du CO₂ et du méthane. Le digestat liquide est réutilisé comme engrais fertilisant par l'exploitation ; le digestat solide est revendu à des maraîchers et à des pépiniéristes locaux. Quant au biogaz, il est récupéré pour alimenter un moteur de cogénération de 75 kW, produisant de la chaleur qui est réutilisée sur place pour sécher le digestat et de l'électricité qui est revendue à EDF. Biogazplus a traité 3 600 tonnes de déchets dès la première année.

Agriculture biologique :

des surfaces disséminées sur l'ensemble du territoire



Densité estimée à partir du lissage et carroyage des données géolocalisées au centroïde de l'ilot (méthode du Biweight).

Rayon de lissage : 1 000 mètres. Maille de carroyage : 200m x 200m

Sources : ©IGN - BD CARTO®, Agence Bio

Répartition des cultures en agriculture biologique en 2015 sur le territoire

	Unité : hectare
Cultures fourragères	555
dont Prairie temporaire	211
dont Prairie permanente	173
Cultures fruitières	158
dont Prunes	109
dont Noix	27
Cultures de plein champ	941
dont Soja	309
dont Blé tendre	247
dont Tournesol	145
Cultures légumières (maraîchage et plein champ)	34

Source : Agence Bio

Commercialisation en circuit court et diversification : des stratégies à ne pas négliger

16 % des agriculteurs sollicitent un circuit court (1) de commercialisation

62 agriculteurs, soit 17 % de l'effectif total du territoire, écoulent en 2010, un ou plusieurs produits de leur exploitation par l'intermédiaire d'un ou plusieurs circuits-courts (1) de commercialisation. Cette dynamique est légèrement plus faible que dans le reste du département où l'on dénombre 19 % des agriculteurs mobilisant ce type de débouché commercial.

Près de 60 % des exploitations engagées dans cette démarche commercialisent des produits animaux (produits carnés, oeufs, volailles,...), 23 % commercialisent des fruits, 10 % des légumes et 5 % des produits laitiers.

(1) *Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.*

Prédominance de la vente directe

La vente directe constitue le circuit court privilégié par les agriculteurs du territoire. Elle se décline essentiellement en vente à la ferme (61 % des exploitations pratiquant les circuits courts), vente sur les marchés (27 %), vente en point de vente collectif (23 %) et pour une moindre part, vente par correspondance (13 %) ou vente en tournée à domicile (13 %).

Les commerçants-détaillants sont les intermédiaires principalement sollicités par les agriculteurs concernés par les circuits courts. Plus du tiers d'entre eux y font appel, alors que très peu fournissent des grandes surfaces ou des entreprises de restauration collective dans ce cadre.

Un intérêt divers pour la démarche

La commercialisation en circuit court constitue une orientation forte pour un quart des exploitations engagées dans cette démarche. Cela concerne essentiellement certains produits animaux, les légumes et les produits laitiers. À l'opposé, ce débouché commercial constitue une ressource d'appoint pour 40 % des exploitations qui en retirent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires.

Travaux pour le compte de tiers et transformation de produits agricoles, principales activités de diversification

17 % des agriculteurs concernés par la démarche

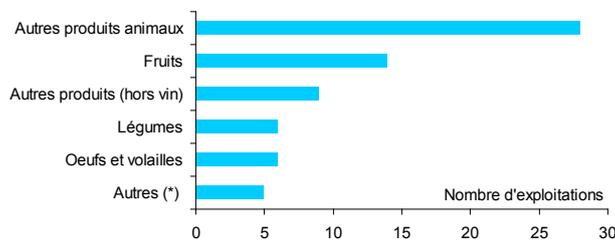
17 % des agriculteurs ont mis en place une activité de diversification de leur activité en 2010 sur leur exploitation. Cette dynamique est sensiblement plus forte que dans le reste du département où l'on en dénombre 12 %.

Travaux à façon et transformation, principales activités de diversification

La transformation de produits agricoles autres que le lait (2) et les travaux à façon réalisés avec les moyens de production de l'entreprise pour le compte d'autres exploitations constituent les principales activités de diversification. Elles concernent chacune le tiers des exploitations ayant mis en oeuvre ce type de démarche. Viennent ensuite les activités liées au tourisme et notamment les loisirs (9 %) et l'hébergement (7 %).

(2) *Produits carnés, jus de fruit, cidre, alcools hors vin.*

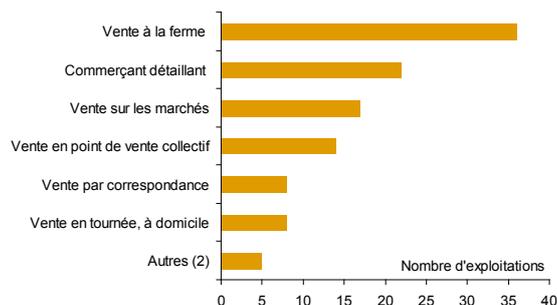
Répartition du nombre d'exploitations en circuits courts selon les produits commercialisés



(*) Produits laitiers, miel.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition du nombre d'exploitations selon les circuits courts mobilisés (1)

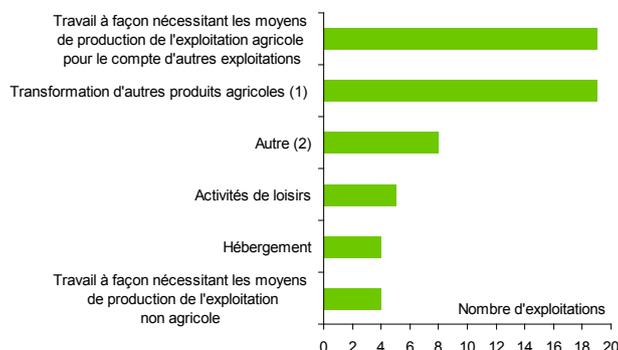


(1) *Une exploitation peut solliciter plusieurs circuits courts.*

(2) *Restauration collective, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), vente en salons et foires.*

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartitions des exploitations selon les activités de diversification mises en oeuvre (3)



(1) *Cidre, jus de fruit, produits carnés, alcools hors vin.*

(2) *Restauration, artisanat et autres.*

(3) *Une exploitation peut réaliser plusieurs activités de diversification.*

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

21 % des emplois du territoire relèvent de l'agriculture

L'agriculture, troisième secteur pourvoyeur de main-d'œuvre

En 2013, le territoire compte – tous secteurs professionnels confondus – 2 627 emplois au lieu de travail, soit 2,1 % de l'emploi départemental.

21 % de ces emplois au lieu de travail relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture au sein du périmètre du PLUi Lot et Tolzac. Ce ratio est nettement plus élevé que dans le reste du département où l'emploi agricole représente en moyenne 8 % de l'emploi total.

Sur ce territoire, la branche agriculture-sylviculture vient en troisième position derrière les « administrations publiques, santé humaine et action sociale » (35 %) et le « commerce transports et services divers » (25 %). Toutefois, on relève des disparités au niveau communal. Dans les communes où le volume d'emploi est relativement faible, la part d'emploi agricole représente plus du tiers, voire des deux tiers de l'emploi total.

70 % de la main-d'œuvre agricole est familiale

Le territoire regroupe 5 % de la main-d'œuvre agricole totale du département en 2010. Ainsi, les 369 exploitations du territoire occupent l'équivalent de 602 personnes à temps plein, soit en moyenne 1,63 unité de travail agricole (UTA) par exploitation, comme dans le reste du département.

70 % de cette main-d'œuvre est familiale : les chefs d'exploitation et leur(s) coexploitant(s) assurent 57 % du volume total de travail, leur conjoint (non coexploitant) 9 % et les autres actifs familiaux 4 %.

La production fruitière, principale pourvoyeuse d'emplois salariés

60 exploitations emploient des salariés permanents

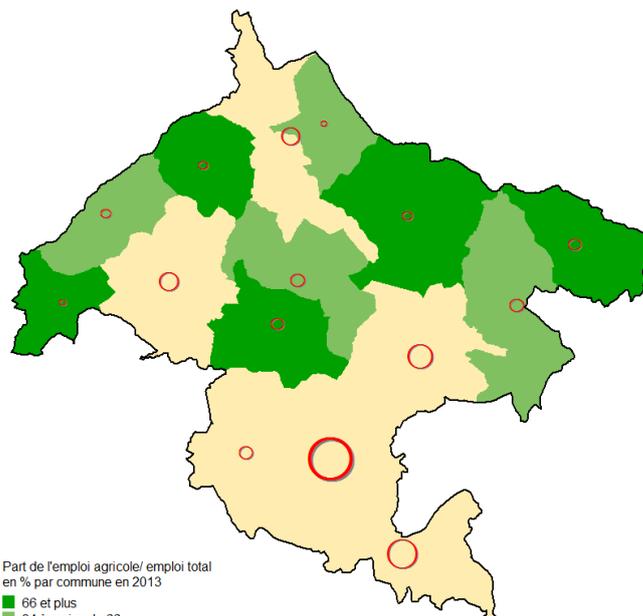
En 2010, une soixantaine d'exploitations emploient 93 salariés permanents qui représentent 98 UTA soit 16 % de l'emploi total. Les exploitations spécialisées en cultures fruitières regroupent près de 60 % des salariés permanents. Viennent ensuite les élevages hors sol (12 %) et les exploitations de maraîchage et horticulture. 80 % de ces emplois concernent des postes d'ouvriers. Le reste correspond à des postes de cadre ou de technicien.

60 % des salariés sont employés à temps complet et 20 % dépendent d'un groupement d'employeurs et interviennent donc à ce titre sur plusieurs exploitations.

Une exploitation sur trois emploie des saisonniers

117 exploitations, soit près d'une sur trois, ont eu recours à des salariés saisonniers en 2010. Ces derniers contribuent pour plus de 15 % au volume total d'emploi. Près de 20 % de ces employeurs sont spécialisés en cultures fruitières, ils regroupent à eux seuls 60 % de la main-d'œuvre saisonnière. Viennent ensuite les exploitations de polyculture-polyélevage qui représentent plus de 20 % du volume de la main-d'œuvre saisonnière, et les exploitations de maraîchage (10 %).

L'agriculture, pourvoyeuse d'emploi en milieu rural



Part de l'emploi agricole/ emploi total en % par commune en 2013

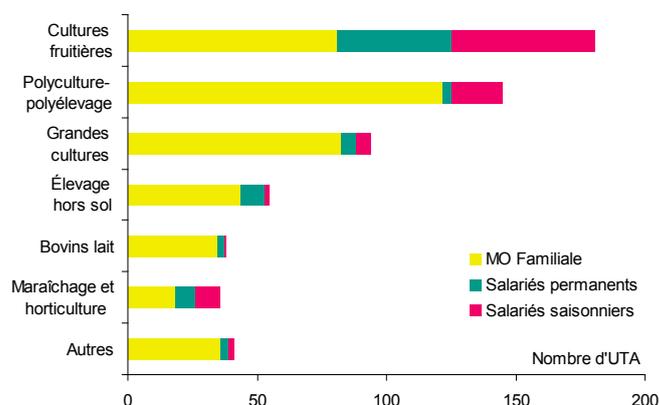
■ 66 et plus
■ 34 à moins de 66
■ moins de 34

Nombre d'emplois au lieu de travail par commune en 2013

○ 500
○ 250
○ 50

Source : INSEE Recensement de la population 2013

Répartition des UTA par Otex selon le type de main-d'œuvre



Source : Agreste - Recensement agricole 2010





Diminution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 20 % de ses emplois agricoles soit 150 UTA. Cette diminution est légèrement moins marquée que dans le reste du département où elle est de 25 %.

Recul de la main-d'œuvre familiale

Cette baisse concerne en premier lieu la main-d'œuvre familiale qui perd 27 % de ses UTA et est très liée à la chute du nombre d'exploitations constatée au cours de la même période (20 %). Ainsi, les chefs d'exploitation et coexploitants perdent 23 % de leurs UTA mais on constate également que les autres membres de la famille et les conjoints non exploitants participent de moins en moins aux travaux de l'exploitation. Ces derniers perdent respectivement 44 % et 40 % de leurs UTA.

Progression du salariat permanent

Le salariat permanent progresse entre 2000 et 2010 (+92 %), venant en partie compenser la baisse de la main-d'œuvre familiale dans certaines exploitations de taille conséquente. Ceci confirme bien la transformation progressive du modèle d'exploitation familiale vers un modèle plus entrepreneurial, en lien avec l'évolution du statut d'exploitation agricole individuelle vers le statut sociétaire (cf. fiche 2).

Moindre recours au salariat saisonnier

En revanche, l'emploi saisonnier est en régression (-30 %) alors que le recours aux prestataires extérieurs semble progresser. Toutefois, le fort taux d'augmentation de ces derniers (+95 %) est à relativiser au regard du volume de travail concerné (+7 UTA). Cela peut néanmoins dénoter la volonté de quelques exploitations d'externaliser certains travaux ou de les mécaniser.

Les industries agroalimentaires emploient 170 ETP en 2014

En 2014, le secteur d'activité de l'agroalimentaire (*) compte 14 établissements au sein du périmètre du PLUi Lot et Tolzac et ces derniers ont employé l'équivalent de 170 personnes à temps plein en 2014.

Prédominance des IAA

Les industries agroalimentaires (IAA) représentent plus de trois quarts de ces établissements et près de 95 % de l'emploi du secteur. L'artisanat commercial (boulangeries et pâtisseries) regroupe le reste des établissements et de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire.

La majeure partie de l'emploi des IAA se concentre dans la transformation de légumes, la fabrication de fromage, la transformation de viande et la nutrition animale.

Depenne-D'Aucy (Castelmoron-sur-Lot), principale IAA employeuse

L'entreprise « Depenne-D'Aucy » regroupe plus de la moitié des emplois des IAA. Cette usine transforme trois légumes : maïs doux, haricot vert et dans une moindre mesure, petit pois. Ces légumes sont produits dans un rayon de 200 kilomètres autour de l'usine et proviennent de Lot-et-Garonne, Gironde, Landes, Tarn-et-Garonne et Gers. Cela équivaut à une sole de 6 000 hectares.

Recul de la main-d'œuvre agricole familiale

Unités : nombre d'UTA, %

	UTA en 2010	Évolution 2000/2010
UTA du chef d'exploitation (ou premier coexploitant)	272,4	-22,7%
UTA des coexploitants	69,6	-21,5%
UTA des conjoints non coexploitants	56,8	-40,8%
UTA des autres actifs familiaux	19,0	-44,1%
UTA de la main-d'œuvre familiale	417,8	-26,9%
UTA des salariés permanents (hors famille)	76,8	91,9%
UTA des saisonniers et des occasionnels	94,0	-30,2%
UTA du personnel des ETA et des Cuma	13,7	95,1%
UTA des actifs non familiaux	184,4	1,5%
UTA totales	602,1	-20,0%

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Par ailleurs, une partie des déchets de cette unité de transformation sont retraités dans l'usine de méthanisation voisine « Biogazplus » appartenant au groupe Fonroche (cf. fiche 8).

La fromagerie Baechler (Le-Temple-sur-Lot)

La fromagerie Baechler est une entreprise familiale installée sur le territoire depuis 1928. Elle collecte le lait d'une quarantaine de producteurs du Lot-et-Garonne qu'elle transforme en fromages et beurre. La gamme de produits (environ 45 fromages) est distribuée sur le territoire national mais également sur site, en vente directe. Cette entreprise est en recherche permanente d'innovation pour asseoir son développement mais aussi se mettre aux normes. Ainsi, en 2012, l'entreprise a construit un méthaniseur pour produire du biogaz réutilisé par la fromagerie. Les boues issues de ce retraitement sont épandues sur des cultures comme engrais.

Cette entreprise se situe dans la tranche 10 à 19 salariés.

L'entreprise Crusty Food (Verteuil-d'Agenais)

Cette usine, née de la reconversion d'un agriculteur, produit des aliments pour chiens. Sa gamme, composée en 2015 d'une quinzaine de recettes, vise à s'étoffer dans le futur. Cette entreprise se situe également aujourd'hui dans la tranche 10 à 19 salariés.

L'atelier Sarrazin (Le-Temple-sur-Lot)

L'atelier Sarrazin de découpe de viande bovine a été créé en 2005. Il est composé de chambres froides, salle de découpe, mise sous vide et étiquetage, cuisines pour préparations froides ou chaudes, préparation de saucisserie sèche. En 2007, il a été labellisé Bio par Ecocert. Un volume de 300 tonnes de carcasses est préparé annuellement, dont 90 % concernent de la viande de qualité supérieure et 10 % de la viande Bio. Cet atelier permet d'assurer à 200 producteurs une vente directe. L'entreprise se situe dans la tranche 6 à 9 salariés.

(*) Ce secteur d'activité regroupe les codes APE 0220Z, 0240Z, 1610A, 1610B, 1621Z, 1622Z, 1623Z, 1624Z, 1629Z, 1711Z, 1712Z, 1721A, 1721B, 1721C, 1723Z, 1724Z, 1729Z, 3101Z, 3102Z, 3109A, 3109B, 4332A, 4391A, 4613Z, 4673A.

Données territoriales du PLUi Lot et Tolzac



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Le territoire d'étude

Le territoire d'étude est composé des 15 communes incluses dans le périmètre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Lot et Tolzac.

Méthodologie

Ces « données territoriales » ont été élaborées à partir des résultats des recensements agricoles 2000 et 2010, des déclarations PAC, de la BDNI, du fichier CLAP (INSEE), du recensement de la population (INSEE), et des chiffres de l'Agence Bio.

Les analyses relatives à l'occupation de l'espace (*fiche n°1*) ont été réalisées à partir de l'observatoire des sols à l'échelle communale (OSCOM) qui est basé sur l'intégration successive de différentes bases de données géographiques (BD TOPO, BD FORET, RPG, MAJIC) pour obtenir une base de données unique comprenant toutes les informations.

Définition de l'exploitation agricole

Le concept d'exploitation agricole, utilisé dans cette étude, correspond à la définition du recensement agricole. À ce titre, c'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Elle atteint une **certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- Sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La notion de « taille » d'exploitation est définie au regard de la dimension économique établie à partir du produit brut standard et non de la superficie agricole utilisée.

La production brute standard (PBS)

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

L'orientation technico-économique (Otex) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) par rapport à la PBS totale de ladite exploitation.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- * Petites exploitations : PBS < 25 000 €
- * Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- * Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

Expression des surfaces

Les surfaces agricoles peuvent être rattachées soit :

- **Au siège de l'exploitation agricole** : dans ce cas, sont comptabilisées les surfaces des exploitations dont le siège est situé au sein du périmètre du PLUi. Ainsi, certaines de ces terres hors territoire sont comptabilisées si l'exploitation s'étend sur plusieurs communes et à contrario, certaines terres situées sur le territoire ne sont pas comptabilisées si elles dépendent d'une exploitation dont le siège est situé hors territoire.
- **À la commune de rattachement de la parcelle** : dans ce cas, ne sont comptabilisées que les surfaces incluses dans le périmètre du PLUi, qu'elles appartiennent ou non à des exploitations dont le siège est situé dans le périmètre du PLUi.

En règle générale, les surfaces du recensement agricole sont toutes rattachées au siège de l'exploitation, alors que les surfaces issues des données de la PAC peuvent être rattachées au siège ou à la commune de la parcelle.

SIGLES ET ACRONYMES

ASP : Agence de services et de paiement, **BDNI** : Base de données nationale de l'identification, **Cuma** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole, **DDT** : Direction départementale des territoires, **DJA** : Dotation jeune agriculteur, **EARL** : Exploitation agricole à responsabilité limitée, **ETA** : Entreprise de travaux agricoles, **ETP** : Équivalent temps plein, **Gaec** : Groupement agricole d'exploitation en commun, **GMS** : Grandes et moyennes surfaces, **IAA** : Industries agroalimentaires, **IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière, **IGP** : Indication géographique protégée, **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques, **JA** : Jeunes agriculteurs, **Otex** : Orientation technico-économique, **NAF** : Nomenclature d'activités française, **PAC** : Politique agricole commune, **PBS** : Production brute standard, **RA** : Recensement agricole, **SAU** : Superficie agricole utilisée, **SCEA** : Société civile d'exploitation agricole, **ScoT** : Schéma de cohérence territoriale, **SSP** : Service de la statistique et de la prospective.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional par intérim : Benoît LAVIGNE
Directeur de publication par intérim : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition : Nathalie FABAS-DUCLOS - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114